

DRM223 - Organisation juridique de l'immeuble bâti

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaissance des modalités de mise en copropriété des immeubles bâtis et des autres modalités d'organisation, complémentaires ou alternatives, adaptées aux ensembles immobiliers complexes.

Programme

Contenu

I. LA COPROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES BÂTIS

- **Copropriété et régimes voisins**
 - Copropriété et propriété
 - Copropriété et société d'attribution
 - Copropriété et société d'habitat participatif
 - Copropriété et démembrement de propriété
 - Copropriété et servitudes
- **Immeubles régis par le statut de la copropriété**
 - Champ d'application impératif : bâtiments ou groupes de bâtiments affectés à l'habitation
 - Champ d'application supplétif : « ensembles immobiliers » et bâtiments ou groupes de bâtiments autres que d'habitation
- **Date d'application du statut de la copropriété**
 - Application à la date de la division de l'immeuble par lots
 - Application à la date de l'achèvement de l'immeuble
 - La question du lot transitoire
- **Modification d'un programme de construction**

II. LES ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES DE PROPRIÉTAIRES

- **Naissance de l'ASL**
- **Fonctionnement de l'ASL**
- **Disparition de l'ASL et modification de son périmètre**

III. L'UNION DE SYNDICATS

- **Objet de l'union de syndicats.**
- **Nature juridique de l'union de syndicats**
- **Adhésion à une union de syndicats et retrait**
- **Fonctionnement de l'union de syndicats**

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 à 3 heures.

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Mis à jour le 03-04-2024



Code : DRM223

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

Toutefois, dans le cadre de la préparation du master *Immobilier* de l'ICH, une note inférieure à 10/20 mais d'au moins 8/20 peut être validée par compensation entre les notes des UE du tronc commun du master 2 (DRM223, DRM224, DRM225). Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.